



Pièce n°0

**Service Technique**  
15, rue de Nantes  
67100 Strasbourg  
Téléphone : +33 (0)3 88 84 13 13

## **Marchés Publics de Fournitures Courantes et Services**

**FOURNITURE ET LIVRAISON  
D'UN BATEAU ELECTRIQUE  
DE 12 PLACES**

**Date et heure limite de remise des Offres :  
Vendredi 15 février 2019 à 12h00**

## **Règlement de la Consultation**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

	Pages
<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<b><u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES</u></b>	<b>4</b>
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 - VARIANTES	6
<b><u>ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES</u></b>	<b>6</b>
<b><u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u></b>	<b>7</b>
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	7
<b><u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b>8</b>
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	9
7.4 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	9

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

#### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

#### **Fourniture et Livraison d'un Bateau Electrique 12 Places**

Fourniture et livraison à Strasbourg, d'un bateau à propulsion électrique d'une capacité de 12 passagers, pilote compris.

- Longueur : environ 9 mètres
- Largeur : maximum 3 mètres
- Tirant d'eau : maximum 1,2 mètre
- Tirant d'air : maximum 2,4 mètres
- Autonomie : 8 heures

**Lieu(x) d'exécution** : Strasbourg - 15, rue de Nantes

#### 1.2 - Étendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Fourniture unique.

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<b>Classification principale</b>
Bateaux de plaisance et de sport. (345220002)

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

#### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

## 2.2 – Variantes ou prestations supplémentaires

### 2.2.1 - Variantes autorisées

Chaque candidat pourra proposer une ou plusieurs prestations supplémentaires sur des fonctionnalités ou des équipements optionnelles qu'il lui semble pertinent de proposer.

### 2.2.2 - Prestations supplémentaires

Chaque candidat devra faire une proposition pour les trois (3) prestations supplémentaires (Options) suivantes :

- P.S. n° 1 : Système de chauffage + Taud fermable (toit – système de fermeture)
- P.S. n° 2 : Réfrigérateur
- P.S. n° 3 : Jeu de Batteries supplémentaires

## 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées en totalité sur les fonds propres de l'établissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 36 et 37 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

## **ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.) ;
- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.).

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

## **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

##### Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

##### Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- **L'Acte d'Engagement (A.E.)** et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- **Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- **La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (D.P.G.F.)**, cadre ci-joint à compléter sans aucune modification, toutefois, il peut être complété par une annexe plus détaillée si le fournisseur le juge utile ;
- **Le Mémoire Technique Détaillé (M.T.D.)**, document à rédiger par le candidat et présentant les dispositions que le concurrent propose d'adopter pour l'exécution des prestations.
  - ◆ Une présentation de l'entreprise, comportant :
    - Une présentation générale,

- Une liste des principales fournitures de même type (famille de produits) effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire vérifiables (coordonnées exactes - nom et n° de téléphone) ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique,
- Le descriptif du système de qualité mise en place dans les locaux du candidat,
- La procédure en cas de non-qualités détectées dans nos locaux.
- Une présentation du produit proposé (Offre de Base), la fiche technique du bateau proposé, détaillant :
  - les caractéristiques dimensionnelles,
  - la coque (forme, matériaux, ...),
  - le système de stockage de l'énergie (type de batteries, nombre, autonomie, poids, durée de vie, nombre de cycles, mode de charge, ..),
  - le système de charge (type, embarqué ou non, durée de charge, consommation électrique, ...),
  - le système de propulsion (type, puissance, consommation, ...),
  - les équipements de navigation (détail),
  - l'agencement du poste de pilotage (détail),
  - les équipements de confort (détail, matériaux, qualité, esthétique, choix des coloris, ...),
  - l'agencement de la partie « accueil des passagers » (détail, matériaux, qualité, esthétique, choix des coloris, ...),
- Pour les prestations supplémentaires obligatoires :
  - P.S. n° 1 : Système de chauffage + Taud fermable (toit – système de fermeture) :  
Fiches techniques des matériels proposés (détail, matériaux, qualité, esthétique, choix des coloris, ...).  
Pour le chauffage, compléter avec : nombre d'éléments chauffants prévus, poids, impact sur l'autonomie du bateau (consommation électrique),
  - P.S. n° 2 : Réfrigérateur :  
Fiche technique du produit proposé (détail, matériaux, qualité, esthétique, choix des coloris, ...), et détail des impacts sur l'ergonomie, l'esthétique et incidence sur l'autonomie du bateau (consommation électrique).
  - P.S. n° 3 : Jeu de Batteries supplémentaires  
Fiche technique, conditions de stockage et de conservation.
- Pour les prestations supplémentaires autorisées (proposées par le fournisseur) :  
Pour chaque prestation le fournisseur mettra en avant, outre les informations classiques (détail, matériaux, qualité, esthétique, choix des coloris, ...), les avantages ou fonctionnalités apportés par cet équipement et en détaillera les impacts sur l'ergonomie, l'esthétique et son incidence sur l'autonomie du bateau (consommation électrique).

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli électronique contenant les **pièces de la candidature** et les **pièces de l'offre**.

**NOTA :** *L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.*

## 4.2 - Variantes

### 4.2.1 - Variantes autorisées

Pour chaque prestation supplémentaire proposée par le candidat, celui-ci présentera une annexe nommée V.A. N°..., qui présentera la description de la prestation et son impact sur les clauses techniques du C.C.P.

La valorisation de la variante autorisée est à reporter dans l'Acte d'Engagement et dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

### 2.2.2 - Prestations supplémentaires

Pour chacune des trois (3) prestations supplémentaires obligatoires, le candidat présentera une annexe nommée P.S. N°..., qui présentera la description de la prestation et son impact sur les clauses techniques du C.C.P.

La valorisation des trois (3) prestations supplémentaires obligatoires est à reporter dans l'Acte d'Engagement et dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

## **ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 55, 59, 60 et 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>	<b>Mode d'appréciation</b>
<b>1 Valeur technique</b>	<b>40%</b>	<i>Fonction de la pertinence et de la précision des éléments fournis par le candidat dans son M.T.D. de leur degré de précision et de leur pertinence.</i>
<b>2 Prix des prestations</b>	<b>40%</b>	<i>Fonction des éléments transmis par le candidat dans ses Acte d'Engagement et D.P.G.F.</i>
<b>3 Délai de livraison</b>	<b>20%</b>	<i>Fonction du délai de livraison du bateau à Strasbourg sur lequel le candidat s'engage dans son A.E.</i>

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou méconnaissant la législation en vigueur pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

## **ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

### 6.1 – Transmission sous support papier

**Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.**

### 6.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur **impose la transmission** des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

**Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.**

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution de l'accord-cadre pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

## ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

#### **Renseignement(s) administratif(s) :**

Port autonome de Strasbourg  
Direction des Ressources et de l'Organisation  
Pôle Achats / Marchés  
25, rue de la Nuée Bleue  
CS 80407  
67002 Strasbourg Cedex

M. Didier CHABOD  
Tél: 03 88 21 78 21  
Fax : 03 88 39 35 53  
Courriel : [d.chabod@strasbourg.port.fr](mailto:d.chabod@strasbourg.port.fr)

#### **Renseignement(s) technique(s) :**

BATORAMA sas  
Service technique  
15, rue de Nantes  
67100 STRASBOURG

M. Daniel DUPALUT  
Tél: 03 88 21 78 18  
Mob : 06 40 93 81 71  
Courriel : [d.dupalut@batorama.com](mailto:d.dupalut@batorama.com)

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://pas.marcoweb.fr>



Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

7.4 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg  
Téléphone : 03 88 21 23 23 - Télécopie : 03 88 36 44 66  
E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Grefe du tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg  
Téléphone : 03 88 21 23 23 - Télécopie : 03 88 36 44 66  
E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)